

Arrêté DAJIM n° 268 /2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

VU la proposition des instances de l'EUR DS4H en date du 13 décembre 2024,

VU le COPIL d'Université Côte d'Azur en date du 17 décembre 2024,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Jean-Yves DAUVIGNAC est nommé Directeur de l'École Universitaire de Recherche DS4H.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 291/2020 du 8 décembre 2020.

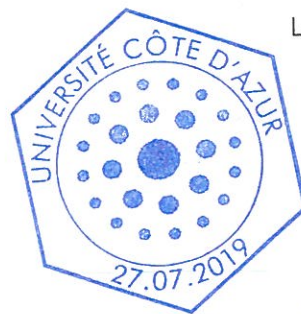
Il est soumis à publicité, il sera affiché dans les locaux de l'EUR DS4H et publié sur le site internet de l'établissement.

**ARTICLE 3 :**

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge des Ressources humaines et de la Modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 17 décembre 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur,  
**Jeanick BRISSWALTER**



**Université Côte d'Azur**  
Le Président

  
**Jeanick BRISSWALTER**

Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités  
Intéressé.es